

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Ligné, Couffé, Le Cellier, Saint Mars du Désert et Mésanger

Par arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/129 du 26 août 2016, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation unique sollicitée par l'ACDI de Ligné – association de drainants et d'irrigants de Ligné représentée par M. Mickaël TRICHET, la Guillauminerie, 44850 Ligné, concernant le projet de drainage agricole sur le territoire des communes de Ligné, Couffé, Le Cellier, Saint Mars du Désert et Mésanger, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment l'article L.214-3.

Cette enquête aura lieu **du mardi 27 septembre 2016 au jeudi 27 octobre 2016 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs, dans les communes de Ligné (siège de l'enquête) Couffé, Le Cellier, Saint Mars du Désert et Mésanger.

M. Dominique LESORT, avocat retraité au barreau de Nantes, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Claude LE GOFF, cadre retraité de l'agro-industrie, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête comprenant une étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives notamment environnementale, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Ligné, Couffé, Le Cellier, Saint Mars du Désert et Mésanger où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de Ligné (33 rue de l'Hôtel de ville 44850 Ligné).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés aux jours et heures suivants en mairies de :

- Couffé le mardi 27 septembre 2016 de 9h00 à 12h00
- Le Cellier le mardi 4 octobre 2016 de 14h00 à 17h00
- Saint Mars du Désert le mercredi 12 octobre 2016 de 9h00 à 12h00
- Mésanger le vendredi 21 octobre 2016 de 14h00 à 17h00
- Ligné le jeudi 27 octobre 2016 de 13h30 à 16h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public dans les 5 mairies précitées, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : ACDI de Ligné – association de drainants et d'irrigants de Ligné représentée par M. Mickaël TRICHET, la Guillauminerie, 44850 Ligné.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.